



# Bilan d'activité 2008

## Gestion conservatoire de gîtes à chauves souris : Mines « Luri / Ersa » (site N2000 FR 9400568) Scandulaghje (site N2000 FR 9400602)

Décembre 2008

Avec le soutien de la DIREN Corse (arrêté attributif de subvention n°06 0480 du 29 août 2006)  
et de l'OEC (arrêté attributif de subvention n°2006/146 du 15 septembre 2006)



# Bilan d'activité 2008.

## Gestion conservatoire de gîtes à chauves souris : Mines « Luri / Ersa » (site N2000 FR 9400568) Scandulaghje (site N2000 FR 9400602)

Partenariat : **DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT**  
Bernard RECORBET ([Bernard.RECORBET@corse.ecologie.gouv.fr](mailto:Bernard.RECORBET@corse.ecologie.gouv.fr))

**OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE**  
Marie-Luce CASTELLI ([mlcastelli@oec.fr](mailto:mlcastelli@oec.fr))

Coordonné par : **ASSOCIATION DES AMIS DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE**  
**Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels**  
15 rue du Pontetto, Maison Romieu - 20 200 BASTIA  
Tél. : 04 95 32 71 63 ; Fax : 04 95 32 71 73  
[www.amis-du-parc-naturel-corse.org](http://www.amis-du-parc-naturel-corse.org)  
SIRET 39075220200023 - APE 925

Rédaction : Damien LEVADOUX ([damien.levadoux@espaces-naturels.fr](mailto:damien.levadoux@espaces-naturels.fr))

Photographies : Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse

Fonds cartographiques : Licence I GN/PFAR Corse n°DO31. Convention avec I GN dans le cadre du groupe géomantique CI GEO (protocole n°8632 I GN)

**Décembre 2008**

## Sommaire

<b>I. CONTEXTE.....</b>	<b>4</b>
<b>II. LA MINE DE LURI.....</b>	<b>5</b>
II.1. FONCIER ET PROTECTION.....	5
II.2. CONNAISSANCE : SURVEILLANCES, SUIVIS ET ETUDES.....	5
II.3. GESTION.....	6
II.4. VALORISATION : INFORMATIONS ET SENSIBILISATIONS.....	6
II.5. PERSPECTIVES 2009.....	6
<b>III. LA MINE D'ERSA (SITE N2000 FR9400568).....</b>	<b>7</b>
III.1. FONCIER ET PROTECTION.....	7
III.2. CONNAISSANCE : SURVEILLANCES, SUIVIS ET ETUDES.....	8
III.3. GESTION.....	8
III.4. VALORISATION : INFORMATIONS ET SENSIBILISATIONS.....	9
III.5. PERSPECTIVES 2009.....	9
<b>IV. LA MAISON DE SCANDULAGHJE (SITE N2000 FR9400602).....</b>	<b>10</b>
IV.1. FONCIER ET PROTECTION.....	10
IV.2. CONNAISSANCE : SURVEILLANCES, SUIVIS ET ETUDES.....	11
IV.3. GESTION.....	11
IV.4. VALORISATION : INFORMATIONS ET SENSIBILISATIONS.....	11
IV.5. PERSPECTIVES 2009.....	11
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>12</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>13</b>

## I. Contexte

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse (CEN-Corse), sollicité par le Groupe Chiroptères Corse, essaie d'intervenir depuis plusieurs années sur la problématique de la conservation des Chiroptères au niveau Régional.

Son implication se concrétise à deux niveaux :

- participation dans la mise en œuvre du programme régional de fermeture des anciennes mines et ouvrages miniers, piloté par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- gestion et restauration de bâti privé (conventionné).

Par son implication dans le programme « fermeture des mines »(LURI , ERSA), le CEN-Corse permet d'éviter la mise en œuvre de solutions incompatibles avec la protection et la conservation d'espèces protégées telles les chauves-souris. En effet, conformément à la circulaire DIE 2000, ce programme de sécurité préconise le foudroyage et la pose d'un bouchon béton d'un mètre d'épaisseur à l'entrée des mines.

Par son travail de gestionnaire (Scandulaghje), le CEN-Corse permet de restaurer du bâti afin de conserver les potentialités de gîte d'accueil pour les chauves-souris.

Dans les deux cas, il s'agit d'un travail long et fastidieux (difficulté administrative, difficulté de régler le foncier...). Néanmoins, par ce travail, le CEN-Corse se positionne désormais comme l'organisme régional permettant d'apporter une solution concrète à ce type de démarche.

Actuellement plusieurs dossiers sont en cours d'instructions (Mines de Lozari par exemple). Compte tenu de la complexité de ces dossiers, il est assuré que le CEN Corse sera dans l'avenir de nouveau solliciter pour intervenir.

## II . La mine de LURI

### II.1. Foncier et protection

#### ✓ Foncier

Le CEN-Corse ne possède à l'heure actuelle aucune maîtrise foncière ou d'usage sur ce site. La démarche d'acquisition est cependant en cours auprès du propriétaire. Le site est constitué d'un terrain correspondant à l'entrée d'une galerie de mine : « galerie G1 Spergane ».

Tableau I : foncier du site de LURI.

Propriétaire	n°	section	surface (ha)*	Maîtrise foncière	Date
Mines de la lucette/ Commune de Luri	69	A3	0,0032	En cours d'acquisition	/

Des contacts réguliers sont entretenus avec la mairie de Luri, qui après la renonciation prononcée en 2005, doit devenir propriétaires de l'ensemble des terrains des Mines de la Lucette. Le conseil municipal de la commune de Luri s'est déclaré favorable à la rétrocession de la parcelle (tableau I) au CEN-Corse, afin que celui-ci en assure la gestion.

Bien que l'acte notarial n'étant toujours pas finalisé (Maître DOMINICI), le CEN-Corse espère terminer l'acquisition de cette parcelle dès 2009.

#### ✓ Protection et reconnaissance écologique

Le site de LURI ne bénéficie d'aucun statut de protection.

### II.2. Connaissance : surveillances, suivis et études

#### ✓ Intérêt écologique majeur du site

L'intérêt majeur du site réside en la présence de colonies de chauves-souris et plus particulièrement de l'espèce Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* (tableau II).

Tableau II : intérêt écologique majeur du site de Luri.

Espèce	UICN	Convention internationale	Protection Nationale	Protection Régionale	Directive Habitat	Directive Oiseau
Petit rhinolophe	vulnérable	Berne-Bonn annexe II	oui	oui	Annexes II et IV	-

### ✓ Surveillances et suivis

L'intérêt chiroptérologique du site a été identifié par le Groupe Chiroptères Corse (GCC, 2003). Bien que notant la présence de colonies de Petit rhinolophe dans la galerie, le site est considéré comme présentant un intérêt certain.

Depuis la mise en sécurité en 2005, condamnant toute entrée dans la galerie, il n'est plus possible de dénombrer avec exactitude le nombre d'individus. Néanmoins, un passage annuel doit tenter de noter la présence ou non d'individus dans la galerie (observation au crépuscule de la sortie du gîte).

### *11.3. Gestion*

La mise en sécurité du site a été réalisée par une équipe de professionnelle (Sisyphé) selon un cahier des charges établi par le CEN-corse et le GCC. La fermeture réalisée, de type « ERMINA », est constituée d'une grille composée de barreaux horizontaux de 10cm de diamètre creux rempli de béton.

Afin de mieux intégrer cet ouvrage dans son environnement immédiat, un parement en pierre a été réalisé par le CEN-Corse et le GCC dans le cadre de la semaine du développement durable (figure 1).

Un panneau d'interdiction a été également apposé à l'entrée de la galerie.



Figure 1 : Mine de LURI (à gauche avant travaux, à droite après travaux)

### *11.4. Valorisation : informations et sensibilisations*

Plusieurs contacts téléphoniques ont pu avoir lieu avec la nouvelle mairie de LURI. Néanmoins, aucune démarche à ce jour n'a pu être initiée.

### *11.5. Perspectives 2009*

- Finaliser l'acquisition de la galerie de mine,
- Identifier, si possible, la présence de chauves-souris dans la galerie.

### III. La mine d'ERSA (site N2000 FR9400568)

#### III.1. Foncier et protection

##### ✓ Foncier

Le CEN-Corse est gestionnaire du site par **signature d'une convention** depuis 2005 (tableau III).

Tableau III : foncier et maîtrise d'usage du CEN-Corse sur le site d'Ersa.

Propriétaire	n°	section	surface (ha)*	Maîtrise foncière	Date
MANNONI épouse CARDI	543	H	?	Convention	2005
MANNONI épouse CARDI	544	H	?	Convention	2005

Bien que sur le registre du cadastre les parcelles identifiées soient propriétés de MANNONI épouse CARDI, le propriétaire actuel demeure introuvable.

C'est pourquoi la convention, signée entre le CEN-Corse et les services de la Préfecture, stipule dans l'article 9 que l'Etat, la DRI RE et le CEN-Corse se doivent de « rechercher les propriétaires actuels des parcelles...afin d'en permettre l'affectation au CEN-Corse ».

##### ✓ Protection et reconnaissance écologique

Le site d'ERSA ne bénéficie d'aucun statut de protection particulier.

Les valeurs patrimoniales et écologiques du site sont reconnues par la désignation du site en ZICO, en ZNIEFF et en ZSC (site Natura 2000) (tableau IV).

Tableau IV : reconnaissance écologique du site d'ERSA

Désignation	n°	surface (ha)
ZICO	CS 11	1 061
ZNIEFF type I	0090000	140
ZSC (Natura 2000)	FR9400568	2 685

Cependant, la galerie de mine ne constitue qu'une petite entité de l'ensemble du site Natura 2000.

### III.2. Connaissance : surveillances, suivis et études

#### ✓ Intérêt écologique majeur du site

L'intérêt majeur du site réside en la présence de colonies de chauves-souris et plus particulièrement de l'espèce Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* (tableau V).

Tableau V : intérêt écologique majeur du site d'Ersa.

Espèce	UICN	Convention internationale	Protection Nationale	Protection Régionale	Directive Habitat	Directive Oiseau
Petit rhinolophe	vulnérable	Berne-Bonn annexe II	oui	oui	Annexes II et IV	-

#### ✓ Surveillances et suivis

L'intérêt chiroptérologique du site a été identifié par le Groupe Chiroptères Corse (GCC, 2003). Bien que notant la présence de colonies de Petit rhinolophe dans la galerie, le site est considéré comme présentant un intérêt certain.

Depuis, la mise en sécurité 2005, condamnant toute entrée dans la galerie, il n'est plus possible de dénombrer avec exactitude le nombre d'individus. Néanmoins, un passage annuel doit tenter de noter la présence ou non d'individus dans la galerie (observation au crépuscule de la sortie du gîte).

### III.3. Gestion

La mise en sécurité du site a été réalisée sur le même procédé que pour la mine de LURI (cf. plus haut).

Egalement, afin de mieux intégrer cet ouvrage dans son environnement immédiat, un parement en pierre a été réalisé par le CEN-Corse et le GCC dans le cadre de la semaine du développement durable (figure 2).

Un panneau d'interdiction a été également apposé à l'entrée de la galerie.



Figure 2 : Mine d'ERSA (à gauche avant travaux, à droite après travaux)



### *III.4. Valorisation : informations et sensibilisations*

Après de nombreuses recherches d'informations concernant l'actuel propriétaire auprès des services concernés, il semblerait qu'un unique héritier soit toujours vivant. La personne se nommerait CARDI Yves et résiderait au 62 avenue Victor Hugo 92100 BOULOGNE. A ce jour aucun contact n'a pu être établi.

### *III.5. Perspectives 2009*

- Contacter le propriétaire identifié,
- Identifier, si possible, la présence de chauves-souris dans la galerie.

## IV. La maison de SCANDULAGHJE (site N2000 FR9400602)

### IV.1. Foncier et protection

#### ✓ Foncier

Le CEN-Corse est gestionnaire du site par **signature d'une convention** depuis 2007 (tableau V).

Tableau V : foncier et maîtrise d'usage du CEN-Corse sur le site de Scandulaghje.

Propriétaires	n°	section	surface (ha)*	Maîtrise foncière	Date
SALMOCHI Charles SALMOCHI Xavier ANDREANI Marie	218	B	0,3802	Convention	2007

La convention, signée entre le CEN-Corse et les propriétaires, représentés par Charles SALMOCHI et Marie-Jeanne FIORENTINI, stipule dans l'article 7 que le CEN Corse s'engage à restaurer le bâti pour assurer la conservation d'un gîte à Petit Rhinolophe pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction.

#### ✓ Protection et reconnaissance écologique

Le site de Scandulaghe se situe dans le périmètre du zonage Natura 2000 FR9400602 « Basse Vallée du Tavignanu » (tableau VI).

Tableau VI : reconnaissance écologique du site d'ERSA

Désignation	n°	surface (ha)
ZSC (Natura 2000)	FR9400602	770

On trouve le long de la vallée la plus grosse colonie de Corse de Murins à Orelles échancrées et plusieurs colonies importantes de Petits Rhinolophes. Cette maison est classée comme l'un des trente gîtes majeurs habitant des chauves-souris en Corse. Suivi depuis 1988 par le Groupe Chiroptères Corse, ce gîte pouvait compter plusieurs dizaines d'individus (~80) de Petit Rhinolophe.

Cependant, la maison ne constitue qu'une petite entité de l'ensemble du site Natura 2000.

## IV.2. Connaissance : surveillances, suivis et études

### ✓ Intérêt écologique majeur du site

L'intérêt majeur du site réside en la présence de colonies de chauves-souris et plus particulièrement de l'espèce Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* (tableau V).

Tableau V : intérêt écologique majeur du site d'Ersa.

Espèce	UICN	Convention internationale	Protection Nationale	Protection Régionale	Directive Habitat	Directive Oiseau
Petit rhinolophe	vulnérable	Berne-Bonn annexe II	oui	oui	Annexes II et IV	-

## IV.3. Gestion

La restauration a été confiée à un professionnel. Les travaux consistent en une rénovation complète du toit de l'ensemble du bâti (bâtiment principal + appentis), rénovation complète des 2 planchers bois tout en laissant la libre circulation aux chauves souris et la sécurisation des ouvertures (portes, fenêtres).

Un panneau d'interdiction sera également apposé à l'entrée de la propriété.



Figure 3 : Maison de Scandulaghje (à gauche avant travaux, à droite pendant les travaux)

## IV.4. Valorisation : informations et sensibilisations

Un chantier bénévole a été organisé lors de l'opération nationale des Chantiers d'automne (30 novembre 2008) piloté par les conservatoires d'Espaces Naturels. Malgré la météo capricieuse, ce chantier a réuni 5 personnes qui ont démaquisées les abords de la maison afin de faciliter l'accès pour l'entrepreneur.

## IV.5. Perspectives 2009

- Assurer un suivi des travaux (conformité, solidité, efficacité).
- Réaliser une visite des travaux avec les propriétaires signataires de la convention.
- Assurer le suivi du gîte en collaboration avec le GCC

## Bibliographie

DRI RE, 1993. *Anciens travaux miniers de Corse, compte rendu de visite et proposition de mise en sécurité*. Rapport BRGM.

DRI RE, 1995. *Anciens travaux miniers de Corse, définition et coût des travaux de mise en sécurité*. Rapport BRGM.

GCC, 2003. *Etat des connaissances sur les mines, leurs intérêts chiroptérologiques et les projets de mise en sécurité*.

LEVADOUX D., 2006. *Bilan d'activité 2006.- Gestion conservatoire des mines de Luri et d'Ersa (site N2000 FR 9400568)*. CEN Corse / AAPNRC / OEC / DIREN. 12 p.

## Résumé

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse (CEN-Corse), sollicité par le Groupe Chiroptères Corse, essaie d'intervenir depuis plusieurs années sur la problématique de la conservation des Chiroptères au niveau Régional.

En 2005, après la signature d'une convention entre le CEN-Corse et les services de la préfecture de Haute-corse et les accords d'acquisition foncière, des travaux de mise en protection, grille « ERMI NA », ont pu être réalisés sur deux galeries de mines en 2006 (ERSA et LURI).

En 2007, après la signature d'une convention entre le CEN-Corse et des propriétaires privés, une maisonnette sur le Tavignanu classée comme l'un des trente gîtes majeurs abritant des chauves-souris en Corse, a pu être restauré grâce au soutien financier de la DIREN.

Ces actions concrétisent l'action commune engagée entre le CEN corse et le GCC pour la protection et la gestion de colonies de chauves souris en région Corse. Il serait souhaitable que cette collaboration puisse être pérennisé par l'implication des deux structures dans de nouveaux projets.